

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 JANVIER 2020 À 18H.

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (11) :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET. Emilie

Absents (2) : BERARD Claude, COMBET François.

Procurations (2) : BERARD Claude à LAPERROUSE Madeleine
COMBET François à MARTIN-COCHER Olivier

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande aux conseillers de respecter un moment de recueillement pour les trois jeunes décédés tragiquement dans un accident de la route.

Deux d'entre eux, Maxence BROQUIN et Rémi THIERRY résidaient à Sainte Marie.

L'approbation du compte rendu de la dernière du conseil municipal se fera lors de la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATION POUR UNE AVANCE DE TRESORERIE AU SYNDICAT DE REGIES.

Gerard Bordon demande au conseil municipal de se prononcer sur une avance de trésorerie par la Commune au syndicat Arc Energies Maurienne.

En effet :

- Suite à la création du syndicat au 1^{er} janvier 2020
- Suite aux délibérations des communes concernées approuvant le transfert de l'actif et du passif des anciennes régies dont les comptes sont actuellement bloqués dans l'attente de l'approbation des résultats définitifs

- Du fait que la trésorerie des ex-régies (montant avoisinant le million d'euros) ne pourra être transférée qu'après la clôture définitive des comptes de gestion des anciennes régies

Afin de pourvoir aux dépenses courantes et urgentes, mais aussi pour ne pas retarder les règlements des factures des petites entreprises, le syndicat a demandé aux communes concernées de procéder à une avance de trésorerie de l'ordre de 20 000 €.

Au vu de la bonne trésorerie actuelle de notre commune (suite à un assainissement financier opéré au cours de l'année 2019) le conseil municipal décide de procéder à une avance de trésorerie de 20 000 € en faveur du SIVU Arc Energies Maurienne. Le remboursement du SIVU à la commune se fera de la façon suivante :

- 10 000 € au mois de mars
- 10 000 € au mois d'avril

Le conseil vote à l'unanimité (13 voix pour) cette avance.

II. DELIBERATION POUR L'OUVERTURE DE 25% DES CREDITS.

En fin d'exercice et jusqu'au vote du prochain budget en avril 2020, nous disposons de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2019.

Ils concernent la voirie, les bâtiments, la défense incendie etc...

VOTE : 13 pour

III. DEMANDE DE SUBVENTION.

Suite à la demande de l'association "le Chœur de l'Arc" et suite à sa participation active à plusieurs manifestations sur notre commune, nous proposons de verser une subvention de 125 €.

VOTE : 13 pour

IV. QUESTIONS DIVERSES ;

- M. le Maire indique que 2 autres séances du conseil sont prévues en janvier :

- Le 21 janvier à 18h pour l'approbation du PIZ
- Le 27 janvier à 20h pour l'approbation du PLU

- la soirée des vœux élus/personnel aura lieu le jeudi 23 janvier à 18h

La séance est levée à 21h